

## N° 6septies

# BULLETIN D'INFORMATION ET RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



## DE LA PREFECTURE DE LA MARNE

**du 30 juin 2015**

### **AVIS ET PUBLICATIONS :**

- DELEGATIONS DE SIGNATURE DU PREFET / SUBDELEGATIONS DE SIGNATURE DES CHEFS DE SERVICE DE L'ETAT
- Arrêté préfectoral DS 2015-085 du **26 juin 2015** confiant l'intérim du poste de directrice des ressources humaines, des moyens et de la logistique à la préfecture de la Marne à Mme Sabrina DUBOIS et portant délégation de signature
- Arrêté préfectoral DS 2015-086 du **26 juin 2015** portant délégation de signature à M. Eric DHELLEME, directeur de la réglementation et des libertés publiques
- Arrêté préfectoral DS 2015-087 du **26 juin 2015** portant délégation de signature à Mme Mireille FOUILLAUD, secrétaire générale de la sous-préfecture de Reims
- Arrêté préfectoral DS 2015-088 du **26 juin 2015** portant délégation de signature à M. Michel BERNARD, sous-préfet de l'arrondissement de Reims
- Décision du **29 juin 2015** portant subdélégation de signature de M. Abdellah JAMAA, directeur adjoint du travail, Responsable de l'unité de contrôle de l'unité territoriale de Reims par intérim de la DIRECCTE en matière de chantiers liés à l'amiante

*Ce recueil est consultable à la préfecture de la Marne, 1, rue de Jessaint 51000 Châlons en Champagne et dans les quatre sous-préfectures (Reims, Epernay, Vitry-le-François et Sainte-Menehould), ainsi que sur le site internet de la préfecture [www.marne.gouv.fr](http://www.marne.gouv.fr) (rubrique – Publications).*



DS 2015-085

**Arrêté confiant l'intérim du poste de Directrice  
des ressources humaines, des Moyens et de la Logistique  
à la préfecture de la Marne à M<sup>me</sup> Sabrina DUBOIS  
et portant délégation de signature**

**Le Préfet de la région Champagne-Ardenne,  
Préfet de la Marne**

**VU :**

- La loi du 28 Pluviôse an VIII concernant la division du territoire de la République et l'administration;
- La loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- La loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- La loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- La loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- Le décret n°65-845 du 4 octobre 1965 modifié relatif au paiement sans ordonnancement préalable des rémunérations et de leurs accessoires servis aux fonctionnaires et agents des services civils de l'Etat ;
- Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Le décret du 11 mars 2015 du Président de la République nommant M. Jean-François SAVY, Préfet de la région Champagne-Ardenne, Préfet de la Marne ;
- Le décret du Président de la République du 29 juin 2011 nommant M. Francis SOUTRIC, Secrétaire Général de la préfecture de la Marne ;
- L'instruction du 20 décembre 1967 pour l'application du décret du 4 octobre 1965 ;
- La décision du 30 décembre 2009 affectant M. Jean-Marie BRUNEAUX, secrétaire administratif de classe supérieure, à la plate-forme CHORUS ;
- La décision du 26 novembre 2012 affectant M<sup>me</sup> Corinne GUILLAUMET, secrétaire administrative de classe supérieure, au bureau des ressources humaines et de l'action sociale ;
- La décision du 10 avril 2013 nommant M<sup>me</sup> Claudine LAMIRAUX, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chef du bureau des ressources humaines et de l'action sociale;
- La décision du 6 mai 2013 nommant M<sup>me</sup> Sabrina DUBOIS, attachée, responsable de la Mission d'appui à la performance régionale.
- La décision affectant M. Stéphane CHOQUART, secrétaire administratif de classe normale, à la plate-forme CHORUS à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013 ;
- L'arrêté de promotion au grade d'attaché au 1<sup>er</sup> janvier 2014 de M<sup>me</sup> Claudine LAMIRAUX, Chef du bureau des ressources humaines et de l'action sociale ;
- La décision du 26 février 2014 affectant M<sup>me</sup> Annabelle HUMBERT, secrétaire administrative de classe normale, au bureau des ressources humaines et de l'action sociale à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014 ;

- La décision du 7 août 2014 nommant M<sup>me</sup> Sarah ARMAND, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chef de la section « *travaux et logistique* » du bureau des ressources techniques et financières à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 ;
- La décision du 7 août 2014 nommant M<sup>me</sup> Nathalie VINCENT, secrétaire administrative de classe supérieure, chef de la section « *budget et action sociale* » du bureau des ressources humaines et de l'action sociale à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 ;
- La décision du 7 août 2014 nommant M<sup>me</sup> Amandine BAPTISTE, Attachée, adjointe au chef du bureau des ressources humaines et de l'action sociale à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014;
- Les décisions des 7 et 11 août 2014 nommant M<sup>me</sup> Véronique Le BRETON de VANNOISE, attachée, adjointe au chef du bureau des ressources techniques et financières à compter du 31 décembre 2014;
- La décision du 20 avril 2015 nommant M<sup>me</sup> Florence BORGNIET, attachée, chef du bureau des ressources techniques et financières à compter du 4 mai 2015;
- La décision du 20 avril 2015 modifiée nommant M<sup>me</sup> Michèle HEBRARD, Secrétaire Administrative de Classe Exceptionnelle, chef de la plate-forme CHORUS à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la préfecture de la Marne ;

### ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**: l'intérim du poste de Directrice des ressources humaines, des Moyens et de la Logistique à la préfecture de la Marne est confié à M<sup>me</sup> Sabrina DUBOIS, Attachée, responsable de la Mission d'appui à la performance régionale.

**ARTICLE 2**: Délégation de signature est donnée à M<sup>me</sup> Sabrina DUBOIS, Directrice des ressources humaines, des Moyens et de la Logistique par intérim, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les correspondances, communications et copies de pièces, à l'exception:

- ❖ des correspondances avec les parlementaires, conseillers généraux et maires des villes de Châlons-en-Champagne, Epernay, Reims, Vitry-le-François et Sainte-Menehould, ainsi que celles comportant avis ou décision ;
- ❖ des arrêtés préfectoraux, sauf ceux attribuant des congés au personnel du cadre national des préfectures en application de l'article 34, alinéas 2 et 5 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée.

**ARTICLE 3**: Délégation est également donnée à M<sup>me</sup> Sabrina DUBOIS, à l'effet de signer les documents listés par BOP tel que figurant dans l'annexe 1 du présent arrêté, et en son absence ou empêchement, aux agents mentionnés.

**ARTICLE 4**: En cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>me</sup> Sabrina DUBOIS, délégation de signature est consentie, dans le cadre de leurs attributions et compétences, sous l'autorité de la directrice des ressources humaines, des moyens et de la logistique, et dans les limites de l'article 1<sup>er</sup>, à :

- ❖ M<sup>me</sup> Claudine LAMIRAUX, attachée, chef du bureau des ressources humaines et de l'action sociale, et en cas d'absence ou d'empêchement à M<sup>me</sup> Amandine BAPTISTE, attachée, adjointe au chef du bureau des ressources humaines et de l'action sociale et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M<sup>me</sup> Annabelle HUMBERT, secrétaire administrative de classe normale, pour les missions relevant de la section régionale « des recrutements et des mobilités », à M<sup>me</sup> Corinne GUILLAUMET, secrétaire

administrative de classe supérieure, pour les missions relevant de la « gestion des carrières » et à M<sup>me</sup> Nathalie VINCENT, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, pour les missions relevant de la section « budget et action sociale »;

- ❖ M<sup>me</sup> Florence BORGNIET, attachée, Chef du bureau des ressources techniques et financières, et en cas d'absence ou d'empêchement, à M<sup>me</sup> Véronique Le BRETON de VANNOISE, attachée, Adjointe au chef du bureau des ressources techniques et financières, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M<sup>me</sup> Sarah ARMAND, secrétaire administrative de classe exceptionnelle ;
- ❖ M<sup>me</sup> Michèle HEBRARD, Secrétaire Administrative de Classe Exceptionnelle, chef de la plate-forme CHORUS, et en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Jean-Marie BRUNEAUX, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Stéphane CHOQUART, secrétaire administratif de classe normale ;

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté prendra effet le 1<sup>er</sup> juillet 2015 et abroge, à compter de la même date, l'arrêté DS 2015-069 du 12 mai 2015.

**ARTICLE 6 :** M. le Secrétaire Général de la préfecture de la Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Marne.

Châlons-en-Champagne, le **26 JUIN 2015**

*Le Préfet,*



Jean-François SAVY

**ANNEXE 1**  
**Tableau de délégation de signatures**

Centre de coût	Signataire demande d'achat	Signataire service fait (y compris BL)
<b>BOP 307</b>		
PRFML01051 (BRTF)	Sabrina DUBOIS (< 4000 €) Florence BORGNIET (< 4000 €) Véronique Le BRETON de VANNOISE (< 4000 €)	Florence BORGNIET Véronique Le BRETON de VANNOISE Sarah ARMAND Frédérique RIGAUD Hélène ZOL Alain ETIENNE Cyril ROGER
PRFCREI051 (Commissaire redressement productif)		Florence BORGNIET Véronique Le BRETON de VANNOISE Sarah ARMAND Frédérique RIGAUD Hélène ZOL Alain ETIENNE Cyril ROGER
<b>BOP 333</b>		
PRFACTF051	Sabrina DUBOIS (< 1000 €) Florence BORGNIET (< 1000 €) Véronique Le BRETON de VANNOISE (< 1000 €)	Florence BORGNIET Véronique Le BRETON de VANNOISE Sarah ARMAND Frédérique RIGAUD Hélène ZOL Alain ETIENNE Cyril ROGER
<b>BOP 309</b>		
PRFACTF051	Sabrina DUBOIS (< 1000 €) Florence BORGNIET (< 1000 €) Véronique Le BRETON de VANNOISE (< 1000 €)	Sabrina DUBOIS Florence BORGNIET Véronique Le BRETON de VANNOISE
<b>CAS 723</b>		
PRFACTF051	Sabrina DUBOIS (< 1000 €) Florence BORGNIET (< 1000 €) Véronique Le BRETON de VANNOISE (< 1000 €)	Sabrina DUBOIS Florence BORGNIET Véronique Le BRETON de VANNOISE
<b>BOP 216 ACTION SOCIALE</b>		
PRFML02051	Sabrina DUBOIS (< 1000 €) Claudine LAMIRAUX (< 1000 €) Amandine BAPTISTE (< 1000 €) Nathalie VINCENT (<1000 €)	Claudine LAMIRAUX Amandine BAPTISTE Sylvie CLEMENT Nathalie VINCENT

Châlons-en-Champagne, le **26 JUN 2015**  
Le Préfet,

  
Jean-François SAVY



**Liberté • Égalité • Fraternité**  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**PRÉFET DE LA MARNE**

DS 2015-086

**Arrêté portant délégation de signature à M. Eric DHELLEMME,  
Directeur de la réglementation et des libertés publiques**

**Le Préfet de la région Champagne-Ardenne,  
Préfet de la Marne**

**VU :**

- La loi du 28 Pluviôse an VIII concernant la division du territoire de la République et l'administration ;
- La loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- La loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- La loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Le décret du 11 mars 2015 du Président de la République nommant M. Jean-François SAVY, Préfet de la région Champagne-Ardenne, Préfet de la Marne ;
- Le décret du Président de la République du 29 juin 2011 nommant M. Francis SOUTRIC, Secrétaire Général de la préfecture de la Marne ;
- La décision du 26 août 2010 nommant M. Eric DHELLEMME, Conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, Directeur de la réglementation et des libertés publiques à compter du 1er septembre 2010;
- La décision préfectorale du 1<sup>er</sup> septembre 2006 affectant M<sup>me</sup> Anne PIERREJEAN, secrétaire administrative de classe supérieure, au bureau de la réglementation et des élections ;
- La décision préfectorale du 1<sup>er</sup> septembre 2008 affectant M<sup>me</sup> Martine FRANZETTI, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, au service de l'immigration et de l'intégration;
- La décision préfectorale du 2 mars 2011 nommant M<sup>me</sup> Elisabeth TAMISIER, attachée, chef du bureau de la réglementation et des élections à compter du 15 mars 2011 ;
- La décision préfectorale du 1<sup>er</sup> septembre 2011 affectant M<sup>me</sup> Nadine GIME, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, au bureau de la circulation ;
- La décision préfectorale du 6 février 2012 affectant M. Fabrice KLEIN, secrétaire administratif de classe normale, au service de l'immigration et de l'intégration ;
- La décision préfectorale du 14 décembre 2012 affectant M<sup>me</sup> Martine GUERIN, secrétaire administrative de classe supérieure, au bureau de la réglementation et des élections à compter du 1er janvier 2013 ;
- La décision préfectorale du 20 août 2013 nommant M<sup>me</sup> Sabine OPPILLIART, attachée, chef du service de l'immigration et de l'intégration à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013;
- La décision préfectorale du 1<sup>er</sup> septembre 2013 affectant M<sup>me</sup> Adeline ARRIGHI, secrétaire administrative de classe normale, au service de l'immigration et de l'intégration ;

- La décision préfectorale du 26 février 2014 affectant M<sup>me</sup> Audrey LOCATELLI, secrétaire administrative de classe normale, au service de l'immigration et de l'intégration, cellule asile, à compter du 3 mars 2014.
- La décision préfectorale du 29 juillet 2014 nommant M<sup>me</sup> Caroline PRON, attachée, et la nommant adjointe à la Chef de bureau du service de l'immigration et de l'intégration.
- La décision préfectorale du 7 août 2014 affectant M. Nicolas MARTINS, attaché, au service de l'immigration et de l'intégration en charge du contentieux.
- La décision du 13 avril 2015 affectant M<sup>me</sup> Valérie DECAMPS, Secrétaire Administrative de Classe Supérieure, au service de l'intégration et de l'immigration en Sous-Préfecture de Reims à compter du 20 avril 2015, et la nommant adjointe à la responsable de la section « séjour ».
- La décision du 20 avril 2015 affectant M<sup>me</sup> Nadia MARLETTE, Secrétaire Administrative de Classe Exceptionnelle, au service de l'intégration et de l'immigration en Sous-Préfecture de Reims à compter du 4 mai 2015, et la nommant responsable de section « séjour ».
- La décision préfectorale du 5 mars 2015 nommant M<sup>me</sup> Claire MAILLET, attachée, Chef du bureau de la circulation à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la préfecture de la Marne ;

### ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Délégation permanente est donnée à M. Eric DHELLEMME, Directeur de la Réglementation et des Libertés Publiques, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, tous documents, correspondances, copies, décisions et arrêtés, à l'exception :

- ❖ des mémoires en défense devant les juridictions administratives et judiciaires ;
- ❖ des arrêtés préfectoraux de reconduite à la frontière ;
- ❖ des arrêtés de placement en centre de rétention administrative ;
- ❖ des correspondances avec les parlementaires et les conseillers généraux ;
- ❖ des correspondances comportant en elles-mêmes une décision de principe ;
- ❖ des arrêtés fixant les dates et les modalités des élections ;
- ❖ des arrêtés portant constitution des commissions ;
- ❖ des matières pour lesquelles le Secrétaire Général de la préfecture de la Marne n'a pas délégation.

**ARTICLE 2** : Délégation de signature est consentie, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à l'exception des arrêtés, et sous l'autorité de M. Eric DHELLEMME, à :

- ❖ M<sup>me</sup> Sabine OPPILLIART, attachée, Chef du service de l'immigration et de l'intégration et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M<sup>me</sup> Caroline PRON, attachée, adjointe au chef du service de l'immigration et de l'intégration, ou , en cas d'absence ou d'empêchement à M. Nicolas MARTINS, attaché.

En cas d'absence concomitante de M<sup>me</sup> Sabine OPPILLIART, M<sup>me</sup> Caroline PRON et M. Nicolas MARTINS, la délégation de signature sera alors exercée :

□ **A Châlons-en-Champagne :**

par M<sup>me</sup> Martine FRANZETTI, Secrétaire Administrative de Classe Exceptionnelle, ou en cas d'absence ou d'empêchement à M<sup>me</sup> Audrey LOCATELLI, Secrétaire Administrative de Classe Normale, ou en cas d'absence ou d'empêchement M. Fabrice KLEIN, Secrétaire Administratif de Classe Normale, ou en cas d'absence ou d'empêchement M<sup>me</sup> Adeline ARRIGHI, Secrétaire Administrative de Classe Normale ;

□ **A Reims :**

M<sup>me</sup> Nadia MARLETTE, Secrétaire Administrative de Classe Exceptionnelle, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, par M<sup>me</sup> Valérie DECAMPS, Secrétaire Administrative de Classe Supérieure.

- ❖ M<sup>me</sup> Elisabeth TAMISIER, attachée, Chef du bureau de la réglementation générale et des élections et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M<sup>me</sup> Martine GUERIN, Secrétaire Administrative de Classe Supérieure, ou à M<sup>me</sup> Anne PIERREJEAN, Secrétaire Administrative de Classe Supérieure dans le cadre de leurs attributions respectives ;
- ❖ M<sup>me</sup> Claire MAILLET, Attachée, Chef du bureau de la circulation et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M<sup>me</sup> Nadine GIME, Secrétaire Administrative de Classe Exceptionnelle, Adjointe au Chef de bureau.

**ARTICLE 3 :** Par dérogation à l'article 1<sup>er</sup>, délégation est également consentie à M. Eric DHELLEMME pour signer les arrêtés relatifs :

- a) Aux immobilisations et mises en fourrière administrative (en application de l'article L.325-1-2 du code de la route) pour les arrondissements de Châlons-en-Champagne et de Sainte-Menehould.
- b) Aux limitations de permis de conduire consécutives à des avis médicaux, suspensions provisoires de permis de conduire et reconstitution de points du permis de conduire.
- c) Aux transports de corps à l'étranger ou autorisant le dépassement des délais d'inhumation.

**ARTICLE 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric DHELLEMME, la délégation consentie à l'article 3 sera exercée :

- ❖ Pour les matières relevant du a) et b), par M<sup>me</sup> Claire MAILLET, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M<sup>me</sup> Nadine GIME, Secrétaire Administrative de Classe Exceptionnelle, Adjointe au Chef de bureau.
- ❖ Pour les matières relevant du c), donnée à M<sup>me</sup> Elisabeth TAMISIER ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M<sup>me</sup> Martine GUERIN.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté prendra effet le 1<sup>er</sup> juillet 2015. L'arrêté DS 2015-077 du 1<sup>er</sup> juin 2015 est abrogé à compter de cette même date 1<sup>er</sup> juillet 2015.

**ARTICLE 6 :** M. le Secrétaire Général de la préfecture de la Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Marne.

Châlons-en-Champagne, le **26 JUIN 2015**

Le Préfet,

Jean-François SAVY





DS 2015-087

**Arrêté portant délégation de signature à M<sup>me</sup> Mireille FOUILLAUD,  
Secrétaire Générale de la sous-préfecture de REIMS,  
Le Préfet de la région Champagne-Ardenne,  
Préfet de la Marne**

**VU :**

- La loi du 28 Pluviôse an VIII concernant la division du territoire de la République et l'administration ;
- La loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- La loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- La loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Le décret du 11 mars 2015 du Président de la République nommant M. Jean-François SAVY, Préfet de la région Champagne-Ardenne, Préfet de la Marne ;
- Le décret du Président de la République du 8 juin 2011 nommant M. Michel BERNARD, Sous-Préfet de l'arrondissement de Reims ;
- l'arrêté ministériel n°15/0258/A du 2 avril 2015 portant nomination et détachement dans un emploi fonctionnel de M<sup>me</sup> Mireille FOUILLAUD, Conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, Secrétaire Générale de la sous-préfecture de Reims ;
- Les décisions du 23 décembre 2014 nommant M<sup>me</sup> Karine BARBARAS, attachée, Secrétaire Générale Adjointe de la Sous-Préfecture de Reims, à compter du 5 janvier 2015 et Chef du pôle « citoyenneté et circulation » à compter du 2 février 2015 ;
- La décision du 23 décembre 2014 nommant M<sup>me</sup> Catherine CRAPON, attachée, Chef du pôle « sécurité et réglementation » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ;
- La décision du 23 décembre 2014 nommant M<sup>me</sup> Anne-Marie CARBONNEAUX, attachée, Chef du service « réglementation » et Adjointe à la Chef du pôle « sécurité et réglementation » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ;
- La décision du 23 décembre 2014 nommant M<sup>me</sup> Frédérique LUCAS, attachée, Chef du pôle « territoire et développement » à compter du 2 février 2015 ;
- La décision du 20 avril 2015 nommant M<sup>me</sup> Julie RENARD, Secrétaire Administrative de Classe Supérieure, chef de section « animation territoriale », adjointe à la Chef du pôle « territoires et développement ».

Sur proposition conjointe de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Marne et de M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de REIMS

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Délégation de signature est consentie à M<sup>me</sup> Mireille FOUILLAUD, Conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, Secrétaire Générale de la sous-préfecture de Reims, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, sous l'autorité de M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Reims, tous actes, procès-verbaux, documents, correspondances, communications et copies de pièces à l'exception :

1° des arrêtés préfectoraux, sauf :

- a) ceux portant limitation, annulation et restitution des permis de conduire pour raisons médicales et restitutions de points.
- b) ceux pris dans le cadre des articles L.224-2, L.224-3 et L.224-6 à 10 du code de la route pour les infractions commises dans l'arrondissement ;
- c) ceux portant autorisation de transports de corps à l'étranger ;
- d) ceux portant autorisant d'inhumation ou de crémation au-delà des délais réglementaires ;

2° Des correspondances avec les parlementaires, conseillers généraux, conseillers régionaux, Maire de la ville de Reims, Présidente de la communauté d'agglomération « Reims-Métropole », les administrations centrales et le procureur de la République ainsi que celles comportant avis ou décision,

3° Les rapports au Préfet.

**ARTICLE 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Reims, délégation de signature est donnée à M<sup>me</sup> Mireille FOUILLAUD, Conseiller d'Administration de l'intérieur et de l'outre-mer, Secrétaire Générale, pour signer les arrêtés préfectoraux relatifs :

- a) à l'immobilisation et la mise en fourrière administrative (en application de l'article L.325-1-2 du code de la route) ;
- b) à la reconnaissance de l'aptitude technique à l'agrément des gardes particuliers ;
- c) à la délivrance des titres d'identité aux personnes sans domicile fixe et les décisions de rattachement administratif dans son arrondissement ;
- d) les engagements juridiques et le visa de leur exécution sur le programme 307 hors titre 2 du ministre de l'intérieur, à l'exception des contrats de recrutement des vacataires ;
- e) Pour les élections municipales, la réception des déclarations de candidature et leur enregistrement, la délivrance ou le refus des récépissés de dépôt, l'enregistrement des demandes de concours des commissions de propagande ;
- f) aux habilitations d'accès aux installations destinées à assurer le contrôle de la circulation aérienne, des télécommunications aéronautiques, d'aide à la navigation aérienne et l'assistance météorologique, y compris les réseaux de câbles et canalisations qui les desservent (CRNA).

En cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>me</sup> Mireille FOUILLAUD, cette délégation de signature sera exercée par M<sup>me</sup> Karine BARBARAS, Secrétaire Générale Adjointe.

En cas d'absence ou d'empêchement concomitante de M<sup>me</sup> Mireille FOUILLAUD et de M<sup>me</sup> Karine BARBARAS, la délégation de signature qui leur est consentie par l'article 2, paragraphe b), c) et e) sera exercée par M<sup>me</sup> Catherine CRAPON, Chef du pôle « sécurité et réglementation », ou, en son absence ou empêchement, par M<sup>me</sup> Anne-Marie CARBONNEAUX, attachée, Chef du service « réglementation » et Adjointe à la Chef du pôle « sécurité et réglementation ».

En cas d'absence et d'empêchement de l'ensemble de ces personnes, la délégation relative au 2 e) sera exercée dans les mêmes conditions par M. Eric DHELLEME, Conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, Directeur de la réglementation et des libertés publiques de la préfecture de la MARNE, ou,

en cas d'absence ou d'empêchement, M<sup>me</sup> Elisabeth TAMISIER, attachée, Chef du bureau de la réglementation et des élections de la préfecture de la MARNE ;

**Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Mireille FOUILLAUD, Conseiller d'Administration de l'intérieur et de l'outre-mer, la délégation de signature qui lui est consentie par l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté sera exercée par M<sup>me</sup> Karine BARBARAS, Attachée, Secrétaire Générale Adjointe.

**Article 4:** En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de M<sup>me</sup> Mireille FOUILLAUD, et de M<sup>me</sup> Karine BARBARAS, Secrétaire Générale Adjointe, la délégation de signature prévue à l'article 1<sup>er</sup>, **à l'exception des arrêtés Préfectoraux**, sera exercée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, par :

- M<sup>me</sup> Catherine CRAPON, Attachée, chef du pôle « sécurité et réglementation » et, en cas d'absence ou d'empêchement, par M<sup>me</sup> Anne-Marie CARBONNEAUX attachée, Chef du service « réglementation » et Adjointe à la Chef du pôle « sécurité et réglementation »;
- M<sup>me</sup> Frédérique LUCAS, attachée, Chef du pôle « territoire et développement » et, en cas d'absence ou d'empêchement, par M<sup>me</sup> Julie RENARD, Secrétaire Administrative de Classe Supérieure, chef de section « animation territoriale », Adjointe à la Chef du pôle « territoires et développement ».;
- M<sup>me</sup> Marline CURIEL, Secrétaire Administrative de Classe Supérieure, adjointe au Chef de service « nationalité », ou en cas d'absence ou d'empêchement par M<sup>me</sup> Stéphanie CHAPAT, Secrétaire Administrative de Classe Supérieure, Chef de la section « naturalisation » ;
- M. Jocelyn MAILY, Attaché, Chef du service « circulation », adjoint au chef du pôle « citoyenneté et circulation » ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M<sup>me</sup> Chantal BELOTTE, secrétaire administrative de Classe Supérieure, son adjointe ;

**Article 5:** En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de M<sup>me</sup> Mireille FOUILLAUD, et de M<sup>me</sup> Karine BARBARAS, Secrétaire Générale Adjointe, la délégation de signature qui est consentie à titre d'exception pour les arrêtés préfectoraux exhaustivement désignés à l'article 1<sup>er</sup>, 1<sup>er</sup> alinéa, sera exercée par :

- M. Jocelyn MAILY, Chef du service « circulation », pour les arrêtés préfectoraux mentionnés aux paragraphes a et b ;
- par M<sup>me</sup> Catherine CRAPON, Chef du pôle « sécurité et réglementation », ou, en son absence ou empêchement, par M<sup>me</sup> Anne-Marie CARBONNEAUX, Chef du service « réglementation » et Adjointe à la Chef du pôle « sécurité et réglementation », ou, en son absence ou empêchement, par M<sup>me</sup> Frédérique LUCAS, Chef du pôle « territoire et développement » ou, en son absence ou empêchement, par M. Jocelyn MAILY, Chef du service « circulation », pour les arrêtés préfectoraux mentionnés aux paragraphes c et d ;

**Article 6 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. le Sous-Préfet de Reims et de M<sup>me</sup> Mireille FOUILLAUD, délégation est donnée à M<sup>me</sup> Anne-Marie CARBONNEAUX, désignée pour présider la commission de sécurité de l'arrondissement, pour signer les procès-verbaux et actes (décret n°95-260 du 8 mars 1995), et, en son absence ou empêchement, à M<sup>me</sup> Catherine CRAPON, désignée pour exercer cette fonction.

**Article 7 :** Le présent arrêté abroge l'arrêté n°DS 2015-076 du 1<sup>er</sup> juin 2015.

**Article 8 :**

M. le Secrétaire Général de la préfecture de la Marne, M. le Sous-Préfet d'arrondissement de Reims sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Marne, et dont copie sera adressée à M. l'Administrateur Général des Finances Publiques.

Châlons-en-Champagne, le **26 JUIN 2015**

*Le Préfet,*



Jean-François SAVY

DS 2015-088

**Arrêté portant délégation de signature à M. Michel BERNARD,  
Sous-Préfet de l'arrondissement de REIMS  
Le Préfet de la région Champagne-Ardenne,  
Préfet de la Marne**

**VU :**

- La loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- La loi du 28 Pluviôse an VIII concernant la division du territoire de la République et l'administration ;
- La loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- La loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Le décret du 11 mars 2015 du Président de la République nommant M. Jean-François SAVY, Préfet de la région Champagne-Ardenne, Préfet de la Marne ;
- Le décret du Président de la République du 29 juin 2011 nommant M. Francis SOUTRIC, Secrétaire Général de la préfecture de la Marne ;
- Le décret du Président de la République du 8 juin 2011 nommant M. Michel BERNARD, Sous-Préfet de l'arrondissement de Reims ;
- Le décret du Président de la République du 15 mai 2015 nommant M. Patrick NAUDIN, Sous-Préfet de l'arrondissement d'Epernay.
- l'arrêté ministériel n°10/0079/A du 3 février 2010 portant nomination et détachement dans un emploi fonctionnel de M<sup>me</sup> Mireille FOUILLAUD, Conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, Secrétaire Générale de la sous-préfecture de Reims ;
- Les décisions du 23 décembre 2014 nommant M<sup>me</sup> Karine BARBARAS, attachée, Secrétaire Générale Adjointe de la Sous-Préfecture de Reims, à compter du 5 janvier 2015 et Chef du pôle « citoyenneté et circulation » à compter du 2 février 2015 ;
- La décision du 23 décembre 2014 nommant M<sup>me</sup> Catherine CRAPON, attachée, Chef du pôle « sécurité et réglementation » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ;
- La décision du 23 décembre 2014 nommant M<sup>me</sup> Anne-Marie CARBONNEAUX, attachée, Chef du service « réglementation » et Adjointe à la Chef du pôle « sécurité et réglementation » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ;
- La décision du 23 décembre 2014 nommant M<sup>me</sup> Frédérique LUCAS, attachée, Chef du pôle « territoire et développement » à compter du 2 février 2015 ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Marne,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Délégation de signature est donnée à M. Michel BERNARD, Sous-Préfet de l'arrondissement de REIMS, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, les décisions suivantes pour l'arrondissement de REIMS :

**1° - En matière de police générale**

**Ordre public**

- Les conventions relatives à la stratégie territoriale de la sécurité et de la prévention de la délinquance ;

- Les protocoles d'accord de prévention des expulsions prévus par l'article 98 de la loi de cohésion sociale
- L'octroi du concours de la force publique pour l'exécution des décisions de justice en matière d'expulsion immobilière et d'occupation illicite de biens publics ou privés;
- Le recours à la force publique pour les saisies-ventes ;
- L'émission d'un avis ou l'autorisation concernant le concours de la gendarmerie ;
- La délivrance des récépissés de permis de visite aux détenus et la formation d'un avis sur les propositions de libération conditionnelle ;
- La délivrance de toutes autorisations relatives à la police de la voie publique, des débits de boissons, bals, spectacles et autres lieux publics excédant la compétence des autorités municipales ;
- La fermeture des débits de boissons et restaurants en application de l'article L.3332-15 du code de la santé publique ;
- La fermeture des établissements fixes ou mobiles de vente à emporter dont l'activité cause un trouble à l'ordre public, en application de l'article L.332-1 du code de la sécurité intérieure ;
- Les autorisations des ports d'armes des employés de sociétés de convoyeurs de fonds implantées sur l'arrondissement de Reims ;
- L'autorisation préalable d'intervention sur la voie publique d'agents de société de surveillance ou de gardiennage ainsi que les services internes de gardiennage ou de sécurité des grands magasins et entreprises implantées sur l'arrondissement de Reims (article 6 du décret n° 86-1099 du 10 octobre 1986) ;
- L'agrément des policiers municipaux ;
- Les habilitations d'accès aux installations destinées à assurer le contrôle de la circulation aérienne, des télécommunications aéronautiques, d'aide à la navigation aérienne et l'assistance météorologique, y compris les réseaux de câbles et canalisations qui les desservent (CRNA) ;

#### Etat civil

- La délivrance des titres d'identité aux personnes sans domicile fixe et les décisions de rattachement administratif dans son arrondissement ;

#### Commerce et publicité

- la délivrance des récépissés de revendeurs d'objets mobiliers ;

#### Associations, manifestations et réunions diverses

- L'autorisation, des quêtes sur la voie publique, des courses pédestres, cyclistes, hippiques, des rallyes automobiles et motocyclistes, ainsi que des défilés sur la voie publique, se déroulant exclusivement sur le territoire de l'arrondissement ;
- L'autorisation de manifestations aériennes ;
- L'autorisation de manifestations nautiques ;

#### Police générale

- L'autorisation d'inhumation dans les propriétés privées ;
- La reconnaissance de l'aptitude technique et agrément des gardes particuliers ;
- L'application de la législation relative aux pigeons voyageurs et aux colombers ;

### Circulation

- La délivrance des certificats provisoires d'immatriculation et documents de toute nature relatifs à la circulation automobile (dont les conventions télécartegrise) ;
- L'autorisation de mise en circulation des petits trains routiers ;
- Les arrêtés d'immobilisation administrative (article L.325-1-2 du Code de la route) ;
- les réquisitions et mises sous scellées ;

## **2 ° - En matière de réglementation d'Etat**

### Elections

- La désignation des représentants de l'administration, toutes les fois que le délégué est prévu dans la composition des commissions de révision des listes électorales, politiques et professionnelles ;
- La constitution des commissions de propagande à l'occasion d'élections municipales générales et complémentaires dans les communes de 2.500 habitants et plus ;
- Pour les élections municipales, la réception des déclarations de candidature et leur enregistrement, la délivrance ou le refus des récépissés de dépôt, l'enregistrement des demandes de concours des commissions de propagande ainsi que tout acte nécessaire au renouvellement complet ou non d'un conseil municipal ;
- L'acceptation de démission des adjoints aux maires ;

### Administration des biens immobiliers et mobiliers

- La passation des actes de vente ou d'acquisition de terrains dans lesquels l'Etat intervient ;
- Les réquisitions de logement (signature, notification, exécution, renouvellement, annulation et mainlevée des ordres de réquisition, actes de procédures divers) ;
- Toutes mesures de publicité et tous arrêtés et décisions d'appréhension et d'attribution des immeubles vacants et présumés sans maître visés aux articles L.1123-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques ;

### Régime des eaux

- Les arrêtés de curage ou faucardement des cours d'eau non navigables ni flottables ;
- Les actes relatifs à la police et à la conservation des eaux et à la suppression des étangs insalubres ;

### S.N.C.F.

- Le classement, la modification de classement et la suppression des passages à niveau ;
- L'autorisation d'alignement de terrains en bordure des voies ferrées et d'aliénation des biens appartenant à la S.N.C.F. ;

### Urbanisme et environnement

- La délivrance des récépissés de mise en vente de terrains situés dans les zones à aménagement différé ;
- Les enquêtes de commodo et incommodo (arrêtés prescrivant l'enquête, nomination de commissaires enquêteurs et tous actes de procédures) ;
- la notification aux collectivités locales compétentes de son arrondissement :
  - a) du dossier de "porter à la connaissance",
  - b) de la désignation des services de l'Etat associés aux procédures relatives aux plans locaux d'urbanisme (PLU), ainsi qu'aux zones d'aménagement concerté (ZAC) prévues par le code de l'urbanisme,

- c) de la lettre de synthèse des avis des services de l'Etat associés sur les plans locaux d'urbanisme arrêtés, les zones d'aménagement concerté et les cartes communales.
- les autorisations liées au droit des sols, de compétence Etat ;

#### Divers :

- La signature des ordres de réquisition des personnes nécessaires à la lutte contre les fléaux naturels ;
- tous les actes pris en qualité de commissaire du gouvernement au conseil d'administration de la fondation dite "Cercle agricole Rémois" dont le siège est situé 2 rue Léon Patoux (Zone Industrielle Sud-Est) à Reims ;

### **3° - En matière de collectivités locales**

- L'exercice du contrôle de la légalité et du contrôle budgétaire des actes des collectivités locales, des établissements publics de coopération intercommunale et des sociétés d'économie mixte locales dans le ressort de son arrondissement, à l'exception de la saisine du tribunal administratif ou de la chambre régionale des comptes ;
- La substitution au maire dans les cas prévus par les articles L.2122-34, L.2215-1 et L.2215-5 du code général des collectivités territoriales ;
- La substitution au maire dans les cas prévus par l'article R.123-28 du code de la construction et de l'habitation ;
- L'autorisation, par arrêté pris après avis du directeur des services départementaux d'archives, de tenir ce registre sous forme de feuillets mobiles qui sont reliés au plus tard en fin d'année (article R.2121-9 du code général des collectivités territoriales) ;
- La délivrance de cartes d'identité de maire et d'adjoint ;

#### Regroupement communal et modification des limites territoriales

- la création et la dissolution des EPCI, les modifications apportées à leurs statuts, l'adhésion de nouvelles collectivités ou le retrait de communs membres, lorsque la compétence territoriale de ces établissements publics ne dépasse pas le cadre de l'arrondissement ;
- Les arrêtés instituant, dans les conditions prévues à l'article L.2411-3 du code général des collectivités territoriales, une commission syndicale chargée de donner son avis sur le projet de détachement d'une section de commune ou d'une portion du territoire d'une commune, soit pour la rattacher à une autre commune, soit pour l'ériger en commune séparée ;
- Les décisions portant création de la commission syndicale, prévue à l'article L.5222-1 du code général des collectivités territoriales, chargée de l'administration des droits indivis entre plusieurs communes lorsqu'elles font partie du même arrondissement ;
- L'ouverture de l'enquête publique prescrite en vue des modifications aux limites territoriales des communes et le transfert de leurs chefs-lieux ;

#### Divers

- La surveillance des caisses des écoles ;
- L'approbation des projets d'érection des monuments et autres formes d'hommages publics présentés par des particuliers, associations ou comités ;
- La création, l'agrandissement, le transfert et la fermeture des cimetières ;
- Les conventions relatives aux contrats aidés en matière d'emploi ;

### **4° - Budget de fonctionnement**

- Délégation de signature est donnée à M. Michel BERNARD, à l'effet de signer les engagements juridiques et à viser leur exécution sur le programme 307 hors titre 2 du ministère de l'intérieur, à l'exception des contrats de recrutement des vacataires.

1, rue de Jessaint - CS 50431 - 51036 CHALONS-EN-CHAMPAGNE- Téléphone 03.26.26.10.10

www.marne.com.fr



## 5° - Immobilier

- Tout acte et document, présentés par la DRHML, relatifs aux opérations immobilières de la restructuration de la sous-préfecture de Reims.

**ARTICLE 2:** Délégation de signature est donnée à M. Michel BERNARD, au titre du pôle départemental de la citoyenneté, à l'effet de :

- signer tous documents, correspondances et décisions relatifs à la délivrance des passeports biométriques et passeports temporaires;
- signer tous documents, correspondances et décisions relatifs à la délivrance des cartes nationales d'identité ;
- signer tous documents, correspondances et décisions relatifs aux demandes d'acquisition de la nationalité française ;

**ARTICLE 3:** En cas d'absence ou d'empêchement du Secrétaire Général de la préfecture, délégation est donnée à M. Michel BERNARD, à l'effet de signer toutes les décisions relatives à l'éloignement des étrangers y compris les arrêtés de placement en rétention, ainsi que les mémoires déposés devant les juridictions administratives et judiciaires en la matière.

**ARTICLE 4:** En cas d'absence du Secrétaire Général de la préfecture et du Sous-Préfet territorialement compétent, délégation de signature est également donnée à M. Michel BERNARD, à l'effet de signer toutes les décisions relatives à l'éloignement des étrangers y compris les arrêtés de placement en rétention, ainsi que les mémoires déposés devant les juridictions administratives et judiciaires en la matière.

**ARTICLE 5 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Reims, délégation de signature est donnée à M<sup>me</sup> Mireille FOUILLAUD, Conseiller d'Administration de l'intérieur et de l'outre-mer, Secrétaire Générale, pour signer les arrêtés préfectoraux relatifs :

- à l'immobilisation et la mise en fourrière administrative (en application de l'article L.325-1-2 du code de la route) ;
- à la reconnaissance de l'aptitude technique à l'agrément des gardes particuliers ;
- à la délivrance des titres d'identité aux personnes sans domicile fixe et les décisions de rattachement administratif dans son arrondissement ;
- les engagements juridiques et le visa de leur exécution sur le programme 307 hors titre 2 du ministre de l'intérieur, à l'exception des contrats de recrutement des vacataires ;
- Pour les élections municipales, la réception des déclarations de candidature et leur enregistrement, la délivrance ou le refus des récépissés de dépôt, l'enregistrement des demandes de concours des commissions de propagande ;
- aux habilitations d'accès aux installations destinées à assurer le contrôle de la circulation aérienne, des télécommunications aéronautiques, d'aide à la navigation aérienne et l'assistance météorologique, y compris les réseaux de câbles et canalisations qui les desservent (CRNA).

En cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>me</sup> Mireille FOUILLAUD, cette délégation de signature sera exercée par M<sup>me</sup> Karine BARBARAS, Secrétaire Générale adjointe.

En cas d'absence ou d'empêchement concomitante de M<sup>me</sup> Mireille FOUILLAUD et de M<sup>me</sup> Karine BARBARAS, la délégation de signature qui leur est consentie par l'article 5, paragraphe b) et e) sera exercée par M<sup>me</sup> Catherine CRAPON, Chef du pôle « sécurité et réglementation », ou, en son cas d'absence ou d'empêchement, par M<sup>me</sup> Anne-Marie CARBONNEAUX, attachée, Chef du service « réglementation » et Adjointe à la Chef du pôle « sécurité et réglementation »

En cas d'absence et d'empêchement de l'ensemble de ces personnes, la délégation relative au 5 e) sera exercée dans les mêmes conditions par M. Eric DHELLEME, Conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, Directeur de la réglementation et des libertés publiques de la préfecture de la MARNE, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, M<sup>me</sup> Elisabeth TAMISIER, attachée, Chef du bureau de la réglementation et des élections de la préfecture de la MARNE ;

**ARTICLE 6 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Reims, la délégation de signature qui lui est consentie par le présent arrêté, à l'exception de la délégation donnée par l'article 5, sera exercée par M. Patrick NAUDIN, Sous-Préfet de l'arrondissement d'Epernay, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, par M. Francis SOUTRIC, Secrétaire Général de la préfecture de la Marne.

**ARTICLE 7:** L'arrêté DS 2015-075 du 1<sup>er</sup> juin 2015 est abrogé.

**ARTICLE 8:** M. le Secrétaire Général, M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Reims et M. le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Epernay sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Marne, et dont copie sera adressée à M. l'Administrateur Général des Finances Publiques.

Châlons-en-Champagne, le **26 JUIN 2015**

*Le Préfet,*

Jean-François SAVY



**MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
ET DU DIALOGUE SOCIAL**

**Décision portant Délégation de signature du Responsable de l'Unité de Contrôle**

Le Responsable de l'Unité de Contrôle de l'Unité Territoriale de Chalons en Champagne chargé des politiques du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et de développement des entreprises de la Marne,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 4731-1, L. 4731-3, L. 8112-5, R. 4731-1 à R. 4731-6 et R. 8122-9,

Vu la décision du Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Champagne-Ardenne, en date du 31 mars 2015, portant désignation des agents membres du Réseau Risques Particuliers Amlante et conférant aux agents qui le composent, une compétence régionale,

Vu la décision du Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Champagne Ardenne, en date du 24 juillet 2014, affectant Monsieur Abdellah JAMAA, Directeur Adjoint du Travail, Responsable de l'Unité de Contrôle Territoriale susmentionnée,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation est donnée à :

- Céline DESPRES,
- Véronique PARISY,
- François TOP,
- Jacques BATISSE,

contrôleurs du travail, à l'effet de signer toutes mesures utiles, notamment l'arrêt temporaire des travaux ainsi que les décisions d'autorisation ou de reprise des travaux, prévus aux articles L. 4731-1 3° et L. 4731-3 du code du travail, en cas de danger grave et imminent constaté sur un chantier du bâtiment ou des travaux publics et résultant de l'absence de dispositifs de protection de nature à éviter les risques liés aux opérations de retrait et d'encapsulage de l'amiante.

**Article 2** : La délégation s'exerce sous l'autorité du Responsable de l'Unité de Contrôle.

**Article 3** : Le Responsable de l'Unité de Contrôle est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Chalons en Champagne, le 23 juin 2015

Le Responsable de l'Unité de Contrôle

Abdellah JAMAA

**Cabinet**

**Direction de la réglementation et des libertés publiques**

**Direction des relations avec les collectivités locales, de l'administration territoriale et des affaires juridiques**

**Direction des ressources humaines, des moyens et de la logistique**

**SOUS-PREFECTURES**

**Sous-Préfecture de Reims**

**Sous-Préfecture d'Épernay**

**Sous-Préfecture de Vitry-le-François**

**Sous-Préfecture de Sainte-Menehould**

**SERVICES DECONCENTRES**

**DDCSPP**

**DDT**

**Délégation territoriale départementale de l'ARS**

**DRAAF**

**DRAC**

**DIRECCTE – Unité territoriale de la Marne**

**DREAL**

**DIVERS**

**Direction régionale des finances publiques de Champagne-Ardenne et du département de la Marne**

**Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne**

